

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT de Saint Jean Chambre

LOU GAMIOS

REGLEMENT INTERIEUR

Présentation

Le centre de loisirs sans hébergement de Saint Jean Chambre est géré par l'Association Familles Rurales. Le centre de loisirs est agréé par le ministère de la jeunesse et des sports et porte un numéro d'habilitation. L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux de l'école communale de Saint Jean Chambre.

Les Locaux

La Mairie de Saint Jean Chambre met à disposition les locaux de l'école pour accueillir le centre de Loisirs. La Directrice du centre et le Directeur de l'école se sont rencontrés pour discuter de la bonne utilisation des locaux et de leur bonne cohabitation « croisée ».

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement est ouvert les mercredis, petites vacances scolaires (Toussaint, février, Pâques) et pendant les grandes vacances, au mois de juillet et août.

Horaires Vacances

8h00 à 9h30 : Accueil, temps libre, espace parents

9h30 : Activités par groupe d'âge

12 h à 13h: Repas

13h15 à 14h15 : Temps calme/sieste

14h15 : Activités

16h30-Goûter, temps libre ,discussion

17H30: Fermeture du centre.

Horaires du mercredi : 14H-18H . Possibilité d'une sortie à la journée.

Pour des raisons évidentes d'organisation et de responsabilité, il est demandé aux familles de respecter ces horaires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre âgé de 3 ans à 12 ans
- L'inscription d'un enfant peut s'effectuer tout au long de l'année, il sera demandé aux parents ou responsable de l'enfant de remplir une fiche d'inscription individuelle (fiche sanitaire de liaison).
- L'adhésion à l'Association Familles Rurales. Cette adhésion est de 22€ par année et par famille.
- Tout changement de situation familiale (changement de domicile, changement de numéro de téléphone, ...) doit être communiqué sans délai à la direction du centre de loisirs sans hébergement.

VENTE ET TARIFICATION

Le tarif du centre de loisirs

	Demi journée	Journée
1^{er} enfant	6	12
2^{ème} enfant	5	10
3^{ème} enfant	4	8

Pour certaines animations couteuses, une participation sera demandée aux parents.

Les mercredis : L'inscription des mercredis se fait de préférence le lundi.

Les petites vacances : une semaine avant chaque période. L'inscription se fait pour la semaine entière.

Les mini-camps et séjours : un mois avant le départ.

En cas d'absence de l'enfant pour convenance personnelle, la journée ne sera pas remboursée, mais reportée sur d'autres périodes de vacances scolaires.

En cas d'absence pour maladie, la présentation d'un certificat médical permettra un remboursement des journées non utilisées ou leur report sur d'autres périodes de vacances (valable uniquement sur l'année)

Les bons CAF ,MSA, les aides des comités d'entreprises sont acceptés. Les familles doivent apporter à la Directrice les copies des documents.

Les factures sont données à la fin du mois où des périodes de vacances .

Activités

Le planning des activités et des sorties du centre de loisirs est distribué aux enfants de l'école et envoyé à ceux de l'extérieur et mis à disposition dans les mairies, bibliothèques ,et commerces avoisinants.

Les activités proposées au centre de loisirs répondent au mieux aux besoins et envies de l'enfant, et contribuent au développement individuel et collectif de l'enfant. Pour cela, l'équipe d'animation proposera des activités manuelles, artistiques, des jeux sportifs, des jeux d'éveils, de l'expression corporelle et théâtrale, des contes, des chants

Des activités peuvent être proposées à l'extérieur du centre. Pour éviter de pénaliser le groupe d'enfants, il est demandé aux parents :

- d'être ponctuels (veiller aux horaires de départ de la navette)
- avertir rapidement la responsable du centre en cas de désistement
- respecter les différentes recommandations
- au cours des différentes semaines, des activités peuvent être improvisées ou reprogrammées (se référer à l'affichage et à l'équipe d'animation).

RESTAURATION

Ce sont les familles qui fournissent aux enfants le goûter et le pique nique .

REPOS

Les mercredis et les petites vacances, un temps de sieste est prévu, pour les enfants entre 3 et 6 ans. Un temps calme d'au moins une heure est organisé après le repas. Des temps de retour au calme et /ou de détente seront mis en place à différents moments de la journée.

AUTORISATION DE SORTIE

L'enfant est accompagné et repris obligatoirement dans les locaux par un parent ou une personne autorisée. En dehors du responsable légal, les personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant au centre de loisirs devront être signalées sur la fiche d'inscription. Ces personnes devront, la première fois, présenter une carte d'identité. Les enfants de moins de 6 ans ont l'interdiction formelle de repartir non accompagnés d'un adulte. Si les parents ou les personnes autorisées ne se présentent pas à la fermeture du centre et sans explication de leur part, l'enfant sera confié aux autorités compétentes : la gendarmerie ou la police qui décideront de la conduite à tenir.

Le représentant légal devra remettre en début de centre une autorisation de sortie en car ou en voiture, pour les éventuelles activités en extérieur.

SANTE

Les parents sont priés de signaler à la direction du centre les problèmes de santé (antécédents et actuels) de l'enfant ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité (*fiche sanitaire de liaison jointe au Règlement Intérieur*).

Les enfants malades ne sont pas admis au centre de loisirs, aucun médicament ne peut être administré sauf cas particulier (joindre impérativement l'original de l'ordonnance). Les parents devront donner les médicaments correspondants au traitement de leur enfant en dehors des heures du centre.

En cas de maladie ou incident survenant sur le centre de loisirs, l'équipe de direction consultera le médecin et les parents seront prévenus immédiatement. Si l'état de l'enfant est jugé critique (fièvre, vomissement...), la direction du centre peut demander aux parents de venir rechercher leur enfant. En cas d'urgence ou d'incident grave, le SAMU ou les pompiers seront appelés en priorité et les parents ou responsable légal de l'enfant seront immédiatement prévenus ainsi que la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

VETEMENTS

Il est conseillé aux parents de marquer le nom de l'enfant sur l'ensemble des ses vêtements. Le centre ne sera nullement responsable de la perte ou de l'échange de vêtements. Prévoir des habits simples, confortables qui ne craignent rien, et un vêtement de pluie au fond du sac en cas de mauvais temps. Pendant l'été, prévoir un petit sac comprenant une casquette, une crème solaire et une gourde.

BIJOUX – PORTABLE – JEUX PERSONNELS

Par mesure de sécurité, le port de bijoux est interdit. De la même façon, les portables et jeux personnels sont interdits. Le centre de loisirs ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

RETARDS

Les horaires du centre doivent être strictement respectés, par sécurité et afin de ne pas pénaliser les enfants dans leurs activités.

ADRESSES - TELEPHONES

Vous pouvez contacter l'équipe du centre de loisirs pour toute information concernant votre enfant :

Nelly SELIC ET Coralie BLONDET
04/75/58/65/23- 04/75/58/08/11

Le 1^{er} janvier 2008

Le Président, Nicolas Gaudin

Noms et Signature des parents ou
responsable(s) de l'enfant